

simple, réservant pour l'article suivant les réflexions que je croirai pouvoir hasarder sur l'événement auquel elles sont dûes.

Le 8 Novembre, la Commission des *Inspecteurs de la salle* des Anciens (*) se rassembla extraordinairement vers les onze heures du soir. — A minuit, elle fit battre la générale dans les Thuilleries et doubler tous les postes. Vers cinq heures du matin, elle envoya aux Membres du Conseil (***) des billets de convocation pour une assemblée extraordinaire, qui devoit avoir lieu à sept heures. Cette séance fut ouverte entre sept et huit heures. Au nom de la commission des Inspecteurs, Cornet fit le rapport ou plutôt tint le discours suivant :

„REPRÉSENTANS DU PEUPLE, la confiance, dont vous avez investi votre Commission des Inspecteurs, lui a imposé l'obligation de veiller à votre sûreté individuelle, à laquelle se rat-

(*) Il y en avoit une sous ce titre dans chaque Conseil, et elle avoit dans son département tout ce qui concernoit la sûreté des Représentans.

(**) Quelques lettres particulières assurent qu'il y eut environ 60 ou 80 Membres, à qui il ne fut pas envoyé de billet de convocation, parmi lesquels Lesage - Sénault, Montmayou, Moreau de l'Yone etc. C'étoit en effet le meilleur moyen de prévenir tout avis au Directoire.